



---

# REGLEMENT INTERIEUR DES SCOLAIRES 2023

## Écoles primaires Collèges

---



**Article 1 :** Le club d'échecs d'Avoine et le CDJE37 organisent les Championnats Scolaires Départementaux des écoles primaires et des collèges, le samedi 1er février 2025 à Huismes.

**Article 2 :** Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et applicables au 1er janvier 2023 en appliquant l'article A5 de l'annexe parties en cadence rapide. Les appariements se font au Système Suisse intégral et seront assistés par ordinateur sous le contrôle de l'arbitre.

Seront appariés à la 1 ère ronde tous les joueurs inscrits, à jour de leur licence au minimum B, et qui auront pointé avant 10h15 le samedi 1er février 2025 donc présents dans la salle au moment des appariements.

Le départage individuel des ex-æquo se fait de la manière suivante: Buchholz tronqué, Buchholz et enfin cumulatif.

Le départage par équipe se déroulera de la manière suivante : Les équipes complètes seront classées avant les autres équipes. Le départage se fera en Buchholz tronqué, en Buchholz et enfin cumulatif. Si une égalité survient toujours, l'équipe avec la moyenne d'âge la plus jeune sera sélectionnée.

**Article 3 :** La cadence est de 2x12 minutes + 3s/coup. Tout retard de plus de 15 minutes après le début annoncé de la première ronde est sanctionné par un forfait pour cette ronde. Le joueur sera apparié pour la ronde suivante, sauf décision de l'arbitre. Tout forfait non excusé pourra être sanctionné d'une exclusion du tournoi.

**Article 4 :** Droits d'inscriptions : Pas de droits d'inscription.

N° homologation du Championnat Départemental d'Indre-et-Loire des écoles : 66315

N° homologation du Championnat Départemental d'Indre-et-Loire des collèges : 66316

**Article 5 :** Les parties se jouent à la Pole Associatif place de la Mairie 37420 Huismes Vérification des licences : Samedi 1er février 2025 à partir de 10h (licence B minimum obligatoire)

Horaires de jeu :

*Samedi 1<sup>er</sup> février 2025*

Pointage : de 10h00 à 10h15

Ronde 1: 10h30

Ronde 2: 11h15

Ronde 3: 12h00

Pause déjeuner à 12h30

Ronde 4: 13h30

Ronde 5: 14h15

Ronde 6: 15h00

Proclamation du palmarès à 16h30

**Article 6** : Arbitrage : Les arbitres principaux sont :

- Ecoles : Julie COLIN AFO2

- Collèges : Jean-Louis SALVAING AFO2

**Article 7** : Coups illégaux : la partie sera perdue au bout du 3<sup>ème</sup> coup illégal validé et vérifié par l'arbitre.

**Article 8** : Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler des parties en cours. Les analyses sont interdites dans l'espace de jeu. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints.

**Article 9** : Qualification pour le championnat académique scolaire: Un classement par établissement sera établi sur les 8 meilleurs résultats (dont au moins deux enfants de chaque sexe) et les meilleurs établissements seront qualifiés pour la finale académique.

**Article 10** : L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

**Arbitre Principal Écoles**  
Julie COLIN

**Arbitre Principal Collèges**  
Jean-Louis SALVAING

**Organisateurs CDJE37 et école de Huismes**  
Michel Krauss et Anne Raffault